



Formation Conseiller Enseignant

Questions – Réponses

Candidatures

Q 1 : Comment dois-je rédiger ma lettre de motivation ?

R 1 : Il est important que vous présentiez vos motivations de façon absolument libre, que vous choisissiez le ton, le contenu, etc. sans chercher à vous conformer à un modèle particulier. Votre lettre doit être le reflet de ce qui vous anime et vous attire pour participer à ce projet.

Q 2 : Si je souhaite recommander un futur Conseiller enseignant auprès de LPEFB, quels critères dois-je retenir et à quoi cela m'engage-t-il ?

R 2 : Vous devez simplement expliquer les qualités et les compétences que vous avez pu discerner chez la personne que vous souhaitez recommander. Bien que cela ne crée pas d'engagement formel de votre part, vous devez avoir à l'esprit que la personne recommandée aura la confiance de LPEFB.

Formation

Q 1 : Quelles sont les conditions pour participer aux deux jours de formation ?

R 1 : Les critères exposés dans les documents (Appel à candidature et Présentation) ainsi que le nombre de places disponibles afin de garantir les meilleures conditions aux participants.

Q 2 : Si je suis admis(e) à participer aux deux jours de formation, serai-je automatiquement autorisé(e) à animer les Ateliers-Permanences ?

R 2 : Ce ne sera donc pas automatique mais fortement probable.

Ces 2 jours offriront aux candidats l'opportunité de démontrer leur bonne connaissance de la matière à enseigner (le système des fleurs de Bach), leur état d'esprit, la qualité de leur participation, leurs dispositions pédagogiques et leur capacité à communiquer au sein d'un groupe.

La décision finale d'admission sera prise par le CA et communiquée très rapidement aux intéressé(e)s. En cas d'issue favorable, les documents et supports de cours leur seront adressés par courrier électronique dans les jours qui suivent.

Q 3 : Quel est le programme des deux jours de formation préalable ?

R 3 : Ce programme tient compte de l'expérience vécue par les différents groupes en place et est susceptible d'être adapté.

Les deux journées seront consacrées :

- aux informations pratiques sur le déroulement des séances d'Ateliers-Permanences ;
- à la présentation des documents et supports de cours mis à disposition ;
- à aborder toutes les questions concrètes concernant la mise en place technique et logistique de cette activité ;
- à évoquer les grandes lignes pédagogiques retenues.

Une autre partie donnera aux participants l'occasion de :

- vérifier les principaux concepts à transmettre ;
- vérifier l'homogénéité de leurs connaissances ;
- placer la philosophie du Dr Bach au cœur de ce projet ;
- se mettre en situation de parler des fleurs de Bach à différents publics, sous forme d'exposés préparés ou de discussions informelles ;
- etc.

Tout au long de ces deux journées, les formateurs et les Conseillers enseignants déjà formés et présents pourront faire leurs observations dans le but d'aider les participants à se sentir confiants et soutenus si besoin.

À l'issue de ces observations, les participants et les formateurs et CE déjà formés et présents pourront se mettre d'accord sur le fait de savoir si le postulant est prêt - et se sent prêt - à commencer son expérience de Conseiller enseignant.

Q 4 : Cette nouvelle formation peut elle être utile pour passer l'agrément de formateur niveau 1 ?

R 4 : Les futurs formateurs agréés par le Centre Bach seront, sauf exception, issus de l'équipe des Conseillers enseignants. Le détail des modalités est abordé lors des deux jours de formation.

À noter que la participation aux deux jours, puis une expérience d'au moins un an d'animation d'Ateliers-Permanences, sont la première étape de la formation de formateurs agréés.